



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Michèle Bonneton
Députée
9^{ème} circonscription de l'Isère

Monsieur Guillaume PEPY
Président de la SNCF
2 place aux Etoiles
CS 70001
93633 La Plaine St Denis Cedex

Tullins, le 4 août 2014

Monsieur le Président,

Suite à la grève des cheminots en juin dernier et aux importantes perturbations qu'elle a occasionnées, plusieurs usagers de la SNCF ainsi que l'Association des Usagers de la Ligne Grenoble-Valence (ASULGV) et l'Association Dauphinoise des Usagers du Train (ADUT) ont attiré mon attention sur les compensations mises en place par votre société.

Après 10 jours de grève, la SNCF a proposé à ses usagers abonnés une réduction de 33% sur l'abonnement mensuel de juillet. Ce dédommagement, correspondant à environ 10 jours de voyages gratuits, pouvait bénéficier à tous les abonnés mensuels et annuels (TER, TGV, Intercités...). Se voulant simple et immédiat, il ne nécessitait aucune démarche ou formalité particulière et s'appliquait automatiquement. La SNCF a estimé le coût de cette mesure à 45 millions d'euros.

Ce geste commercial était légitimement attendu par les très nombreux usagers ayant eu d'énormes difficultés à se déplacer et à se rendre sur leur lieu de travail ou d'étude, pendant plus de 10 jours, avec parfois de lourdes conséquences sur leur vie professionnelle ou familiale.

Toutefois l'on peut rester circonspect quant au contenu de cette compensation : pourquoi appliquer le dédommagement par le biais d'une remise sur l'abonnement du mois de juillet seulement sans possibilités de le décaler aux mois d'août ou de septembre alors même que beaucoup d'usagers du train seront en congés une grande partie du mois de juillet ?

De plus, il n'aurait pas été illogique d'adapter la mesure commerciale en fonction de la situation locale. Ainsi sur la ligne Grenoble-Valence, la grève a duré 15 jours et non 10 ; a contrario, d'autres secteurs ont probablement été moins impactés.

Les usagers de la ligne Grenoble-Valence et ceux de la ligne Lyon-Grenoble réclament un mois d'indemnisation notamment pour pallier, en partie, les surcoûts subits par les usagers (transports alternatifs au train, garde d'enfants...); indemnisation qu'ils souhaitent pouvoir prendre de juillet à septembre en fonction des contraintes propres à chacun (congés en juillet ou août, étudiants...).

Les collectivités locales et les présidents de comité de ligne soutiennent cette revendication à laquelle je m'associe pleinement car étant très sensible au développement des transports en commun, alternatives indispensables à la voiture individuelle, il convient de tout mettre en œuvre pour que l'image du train ne se dégrade pas et pour démontrer que l'utilisateur est bien au cœur des préoccupations de la SNCF.

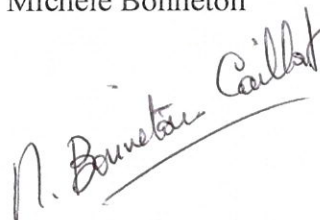
C'est pourquoi je vous serai très reconnaissante de bien vouloir m'apporter les précisions suivantes :

- la SNCF entend-elle proposer aux usagers qui étaient en vacances en juillet de pouvoir bénéficier sur leur abonnement d'août ou de septembre de la réduction de 33% ?
- la SNCF entend-elle laisser une marge de manœuvre localement à ses services afin que ceux-ci puissent accorder des remises supplémentaires si la grève a été plus longue ?
- La SNCF entend-elle répondre favorablement à la demande de l'Association des Usagers de la Ligne Grenoble-Valence et de l'Association Dauphinoise des Usagers du Train et répondre ainsi à l'attente d'un grand nombre d'utilisateur ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée

Bien cordialement,

Michèle Bonneton



Copie à :

- M. Jean-Jack QUEYRANNE, Président de la région Rhône-Alpes
- M^{me} Eliane GIRAUD, Vice-Présidente de la région Rhône-Alpes déléguée aux transports
- M^{me} Laurence EYMIEU, Directrice régionale SNCF pour Rhône-Alpes
- M. Yves GIMBERT, Président de l'Association des Usagers de la Ligne Grenoble-Valence